

Comprendre les restrictions

Quelle est la situation ?

Pourquoi des restrictions sont-elles mises en place dès le début de l'été ?

Les consommations d'eau du robinet observées depuis la mi-juin sont déjà comparables à celles habituellement constatées en période de forte fréquentation estivale. Parallèlement, les ressources disponibles diminuent sous l'effet des conditions météorologiques.

Va-t-on manquer d'eau potable cet été ?

L'alimentation en eau potable est aujourd'hui assurée. Cependant, les consommations sont particulièrement élevées pour la saison et certains secteurs connaissent déjà des tensions. Les mesures prises visent justement à préserver la ressource et à garantir les usages essentiels tout au long de l'été.

Les fortes pluies et les crues de l'hiver n'ont-elles pas permis de remplir les nappes ?

Oui, les importantes pluies hivernales et les crues observées en Charente-Maritime ont permis une recharge importante des nappes phréatiques et des milieux naturels. Sans cela, nous serions en pénurie depuis début juin.

Disposer de nappes bien rechargées en sortie d'hiver ne signifie pas que la ressource est illimitée pendant toute la période estivale.

Depuis la mi-juin, les consommations d'eau potable sont particulièrement élevées et atteignent déjà des niveaux habituellement observés au cœur de l'été.

Dans le même temps, les fortes chaleurs augmentent les besoins en eau et accentuent les phénomènes d'évaporation. Les mesures mises en place aujourd'hui visent donc à préserver la ressource disponible et à éviter une aggravation de la situation au cours de l'été. Même après un hiver favorable, les économies d'eau restent nécessaires lorsque les consommations augmentent fortement et que les températures s'installent durablement.

Pourquoi demander des efforts alors que l'eau coule encore au robinet ?

Parce qu'il faut agir avant qu'une situation critique ne survienne. Les restrictions sont des mesures de prévention destinées à limiter les usages non essentiels afin de préserver l'eau nécessaire aux besoins quotidiens de tous.

Les touristes sont-ils responsables de la situation ?

Non. La hausse des consommations est liée à plusieurs facteurs : les fortes chaleurs, les habitudes de consommation en période estivale, l'arrosage, le remplissage de certains équipements et l'augmentation de la population présente sur le territoire pendant l'été. Habitants permanents, résidents secondaires et vacanciers peuvent tous contribuer à préserver la ressource en adoptant les bons gestes.

Est-ce que les particuliers sont les seuls concernés ?

Non, les collectivités, les professionnels, les entreprises, les acteurs du tourisme, les agriculteurs et

l'ensemble des usagers sont appelés à réduire leurs consommations et à respecter les mesures en vigueur.

La préservation de l'eau est une responsabilité collective.

Pourquoi demande-t-on aux particuliers de réduire leur consommation alors que certains agriculteurs continuent d'arroser ?

Les mesures de restriction concernent l'ensemble des usagers de l'eau : particuliers, collectivités, entreprises et agriculteurs.

Les règles applicables ne sont toutefois pas les mêmes selon l'origine de l'eau utilisée, les activités concernées et les niveaux d'alerte en vigueur. Certains prélèvements agricoles font déjà l'objet de limitations, de réductions horaires ou d'interdictions selon les territoires concernés.

Pour les particuliers, l'objectif est de réduire les usages non essentiels de l'eau potable afin de préserver la ressource disponible pour les besoins prioritaires. La préservation de l'eau repose sur une mobilisation de tous les usagers. Chaque secteur doit contribuer à l'effort collectif dans le respect des règles qui lui sont applicables.

Pour connaître les usages autorisés et les restrictions en fonction des publics, rendez-vous sur : www.vigieau.gouv.fr

Comment connaître les restrictions applicables à ma commune ?

Le moyen le plus simple est d'utiliser le site national Vigieau. Il suffit d'indiquer votre adresse pour connaître les mesures applicables à votre situation.

[Cliquez ici pour consulter le site VigiEau](#)

Quel impact sur les usages ?

Puis-je arroser mon jardin ?

Les règles dépendent de votre commune et du niveau d'alerte en vigueur. Pour connaître précisément les restrictions applicables à votre adresse, [consultez Vigieau](#).

Puis-je arroser mon potager ?

Certaines restrictions peuvent s'appliquer, mais les dispositions varient selon les territoires et les niveaux d'alerte. Le plus simple est de consulter [Vigieau](#) pour connaître précisément les règles applicables à votre situation.

Puis-je remplir ou compléter ma piscine ?

Selon le niveau d'alerte, des restrictions peuvent concerner le remplissage ou la remise à niveau des piscines. Les règles évoluent selon les territoires. [Consultez toujours Vigieau avant toute utilisation importante d'eau.](#)

Puis-je laver ma voiture ?

Des restrictions peuvent s'appliquer au lavage des véhicules selon le niveau d'alerte. Pour connaître les modalités exactes, [consultez les mesures en vigueur sur Vigieau](#).

Je récupère l'eau de pluie. Suis-je concerné ?

L'eau de pluie récupérée dans une cuve permet d'éviter d'utiliser de l'eau potable pour certains usages. Son utilisation est donc à privilégier lorsque cela est possible. Les restrictions en vigueur concernent l'eau potable distribuée par le réseau.

Je possède un puits ou un forage. Suis-je concerné ?

Oui. Les restrictions peuvent concerner différentes ressources en eau, y compris les prélèvements dans les nappes ou les cours d'eau. Vigieau permet de vérifier les règles selon le type d'eau utilisé.

Est-ce vraiment utile si je fais seulement un petit effort ?

Oui. La réduction de nombreux petits usages quotidiens produit un effet significatif lorsqu'elle est réalisée à l'échelle de tout le département. Chaque geste contribue à réduire la pression sur la ressource.

Quels sont les gestes les plus efficaces ?

Quelques gestes simples permettent d'économiser plusieurs dizaines de litres d'eau chaque jour :

- prendre des douches courtes ;
- éviter de laisser couler l'eau inutilement ;
- réparer rapidement les fuites ;
- faire fonctionner lave-linge et lave-vaisselle à pleine charge ;
- reporter, réduire ou suspendre certains usages d'agrément.



EAU 17

131 cours Genêt
CS 50517 - 17119 Saintes Cedex
05 46 92 72 72